

Le Conseil Municipal est convoqué le Lundi 22 Juin 2011 à 20h 30 à la Mairie

**Ordre du Jour : Augmentation de loyers – Personnel communal – Implantation du central téléphonique - Choix des entreprises : ralentisseurs rue de la transhumance – Choix des entreprises : Aménagement cœur de village – Demande de Subvention : Maison médical de garde d’Alès - Questions diverses**

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : Mrs et Mmes Astier Jean Louis, Aubrun Maryline, Carrasco Sylvie, Fernandes Annie, Fesquet Pascal, , Fraisse Bruno, Fossat Martine, Gosse Frédéric, Linssolas Anne, Saint Pierre Eric, Talagrand Philippe, Trillon Christian, , Weiss David,

Excusé : Jacquet Jean.

Secrétaire : Eric Saint Pierre

Compte rendu affiché le 27-06-2011

---

La séance est ouverte à 20h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès verbal de ladite séance est approuvé à l’unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil de rajouter quatre questions à l’ordre du jour : **«Droits de préemption»** , **« Modification de statut du SIA du Gardons »** **« Achat Matériel Ecoles »**, **« Indemnité stagiaire »** . Le conseil donne son accord sur ces ajouts.

### ***Droits de Préemption***

**Droits de préemption :** Le Conseil après avoir délibéré décide de ne pas exercer son droit de préemption sur :

- L’immeuble cadastré Section AL N°739-740, Impasse des Aires ;
- L’immeuble cadastré Section AL N°174, Rue des Murailles,

### ***Augmentations de loyer***

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d’augmenter les loyers de quatre logements selon les indices de révision des loyers fixés par l’INSEE.

### ***Personnel Communal - Service Scolaire***

David Weiss expose au Conseil , ce qui suit :

Pour les besoins du service , il convient de réaménager le temps de travail de deux agents municipaux travaillent aux écoles.

Après diverses rencontres, et en parfait accord avec les intéressées, il est convenu de nouveaux aménagements d’horaires entraînant une légère diminution du temps hebdomadaire de travail de ces agents.

Ce nouvel aménagement permettra de répondre, pour la rentrée prochaine, à la demande des instituteurs et des parents d’élèves désirant deux ATSEM à plein temps pour les classes de maternelle. Lors du dernier conseil d’école , ces changements ont été présentés à l’assemblée et ont été accueillis favorablement.

Mr le Maire rappelle au Conseil que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il rappelle que vu que la suppression du poste correspond à moins de 10 % du temps de travail il n'est pas nécessaire de saisir le Comité Technique Paritaire .

Il indique qu'afin de respecter la procédure, il est nécessaire de supprimer le poste d'agent technique territorial de à 25h00 et le poste d'ATSEM à 25h00 et de créer deux postes similaires à temps non complet de 23h30.

### ***Personnel Communal - Service Technique***

David WEISS informe le conseil que l'un des contrats CAE du service technique arrive à son terme. Et qu'un autre employé ne désire pas que son contrat soit renouvelé. Il rappelle que l'équipe technique a de nombreux travaux en cours et pour assurer le bon fonctionnement du service pendant la période des congés annuels, il s'avère nécessaire de créer un emploi saisonnier.

Le conseil après avoir délibéré donne son accord sur la création d'un emploi saisonnier pour une durée de SIX mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

### ***Personnel Communal : Service Administratif***

Mr le Maire et David WEISS font part au conseil de la charge de travail croissante incombant au secrétariat de la mairie et des difficultés que cela entraîne quant au bon fonctionnement des affaires communales. Pour garantir un service public optimal et continuer à assurer convenablement le suivi des divers dossiers municipaux , il s'avère nécessaire qu'une personne soit recrutée pour assurer l'accueil des administrés aux heures d'ouverture au public. Un poste à 20 heures semble suffisant. Pour des raisons budgétaires , cet emploi sera pourvu dans le cadre d'un contrat aidé de type CUI-CAE.

Le conseil après avoir délibéré donne son accord pour le recrutement d'une personne éligible au contrat aidé pour le bon fonctionnement du service administratif. Le poste sera fixé à 20 h hebdomadaires.

### ***Service Technique***

David WEISS informe le conseil que Mr Raphaël BRUN ne souhaite pas renouveler son contrat. Il termine donc le 30 juin prochain.

### ***Implantation du Central Téléphonique***

Christian TRILLON rend compte au conseil des différentes rencontres avec les responsables de France Télécom concernant l'emplacement du central téléphonique. Pour cette implantation du central téléphonique, France Télécom sera soumis à la redevance pour occupation du domaine public.

Le conseil après avoir délibéré :

- Donne son accord pour l'installation du central téléphonique de France Télécom sur une partie (15 m<sup>2</sup>) de terrain appartenant à la commune cadastré section AL N°77.
- Autorise Mr le Maire à signer le bail civil ainsi que toutes pièces utiles ou à intervenir.

### ***Mise en sécurité de la voirie communale***

Monsieur TRILLON rappelle au conseil le projet de mise en sécurité de la rue transhumance avec la pose de deux ralentisseurs de type coussins berlinois . Or ce projet a été refusé par les services de la DGAIF du Conseil Général car ces services considèrent qu'il y a déjà trop de ralentisseurs dans la traversée du village.

Une subvention d'un montant de 4000.00 € dans le cadre de la réserve parlementaire nous étant attribuée pour des projets de mise en sécurité, et au vu du refus de la DGAIF, Monsieur TRILLON indique qu'une autre voie pourrait être mise en sécurité de part la vitesse trop élevée des automobilistes, il s'agit du Chemin communal de la Caladette.

Trois fournisseurs ont été consultés :

Le conseil après avoir délibéré décide

- que soit réalisé la mise en sécurité du Chemin de la Caladette avec la pose de ralentisseurs.
- de retenir l'entreprise GIRAUD, moins disante , pour un montant de 10 755.03 € TTC
- Autorise Mr le Maire à solliciter une subvention auprès de Mr FOURNIER, député-maire, dans le cadre de la réserve parlementaire.

### ***Travaux Aménagement cœur de village- Avenant au Maître d'oeuvre***

Philippe TALAGRAND indique que compte tenu des travaux supplémentaires , le coût prévisionnel initial de 100 000 € est porté à 179 000 € après remise de l'avant projet (AVP) de l'architecte.

Compte tenu de l'augmentation de la montant des travaux , Mr RAMPON est d'accord pour modifier son taux de rémunération de 9 % à 8.75 % .

En conséquence, après avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mr le Maire à réaliser un avenant prenant en compte le nouveau montant estimatif des travaux avec une rémunération de 8.75%.

Le forfait définitif de rémunération passe donc de 9000 € à 179 000 € x 8.75 %soit 15 662.50 € TTC.

***Délibération N°62-2011***  
***Travaux Aménagement cœur de village- Choix des entreprises***

Philippe TALAGRAND rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la revue d'annonces légales Gard Eco pour la dévolution des travaux relatifs à l'aménagement du cœur de village. Il rappelle que la consultation a été divisée en quatre lots :

- Lot N°1 : Aménagement de surfaces
- Lot N°2 : Maçonnerie
- Lot N°3 : Espaces verts
- Lot N°4 : Eclairage public

Les critères de choix étaient les suivants :

- 60% valeur technique
- 40 % prix

Mr TALAGRAND donne ensuite lecture du rapport d'analyse des offres rédigé par Olivier RAMPON, maître d'œuvre.

Après avoir délibéré , le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir les entreprises suivantes :

- Lot N°1 – Entreprise SGTP pour un montant de 47 067.20 €
- Lot N°2 – Maçonnerie de Languedoc pour un montant de 66 848.40 €
- Lot N°3 – Pépinières du Gardons d'Anduze pour un montant de 12 800.00 €
- Lot N°4 – K-Elec pour un montant de 37 997.90 €

Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la passation des marchés.

***Demande de subvention de l'APMG***

Mr le Maire donne lecture du courrier adressé par l'association des Médecins Généralistes d'Alès et des Environs relatif à une demande de subvention de fonctionnement pour la maison médicale du secteur Grand Alès.

Le Conseil, après avoir délibéré, décide d'allouer une subvention de 127 € à cette association qui accueille de plus en plus de patients en soirée et le week-end.

***Indemnisation stagiaire***

**Indemnisation stagiaire**

La commune engage parfois des stagiaires pour des durées plus ou moins longues. Parfois, ces jeunes gens sont d'une véritable participation au bon fonctionnement des services, et sont d'une aide concrète.

Mr le Maire propose d'attribuer une gratification variant de 50 € à 150 € suivant la durée du stage et l'implication du stagiaire.

Le conseil après avoir délibéré donne son accord pour octroyer une gratification comprise entre 50 € et 150 € suivant la durée du stage et l'implication du stagiaire.

***SIA du Gardon d'Anduze : Modification de statut***

Mr le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Intercommunal du Gardon d'Anduze a souhaité modifier certaines dispositions de ces statuts (article 4 et suivants) .

Il convient de délibérer sur cette modification de statuts et d'approuver la délibération du Syndicat Intercommunal du Gardon d'Anduze en date du 19 avril 2011.

Le conseil après avoir délibéré approuve la délibération du Syndicat Intercommunal du Gardon d'Anduze en date du 19 avril 2011 modifiant les articles 4 et suivants, ci annexée.

***Ecole : Demande d'achat de matériels***

Mr le Maire informe le conseil de la demande de Mme la Directrice de l'école d'achat de divers matériels : matériels informatique, mobilier, équipements divers. Des devis seront demandés pour l'achat de ces divers matériels.

Il indique qu'il serait également souhaitable d'équiper l'école de matériels informatiques. Chaque classe serait équipée de trois ordinateurs. L'association « Cévennes libres » qui reconditionne des ordinateurs à des prix très concurrentiels a été consultée pour la fourniture de 12 ordinateurs, Le montant du devis pour la fourniture de 12 ordinateurs est de 1260.00 € TTC.

Le conseil donne son accord pour la commande de 12 ordinateurs à l'association « Cévennes libres » pour un montant de 1260.00 € et pour l'achat du mobilier et équipements divers nécessaires au bon fonctionnement des écoles.

***Questions Diverses :***

**Remerciements :** Mr le Maire fait part au conseil des remerciements de la famille PRIVAT pour l'attention de la commune lors du décès de Mr PRIVAT Louis.

**Prêt de la scène :** Mr le Maire informe le conseil que la commune de Générargues demande si nous pouvons prêter la scène démontable les 22 et 23 juillet 2011. Le conseil donne son accord pour ce prêt.

**Ouverture de la Poste durant l'été :** Mr le Maire fait lecture au conseil du courrier de la Poste informant des horaires d'ouverture du bureau de poste du 1<sup>er</sup> juillet au 3 septembre. Le bureau de poste sera ouvert de 9 h à 11 h 45.

Le conseil tient à faire part à la Direction de la Poste de son acceptation de ce changement d'horaires pour l'été, mais il désire exprimer sa vigilance quant au maintien de l'amplitude horaires matin et après midi dès septembre. Un courrier sera fait dans ce sens.

**Conseil d'écoles :** David WEISS rend compte au conseil de la réunion du conseil d'école qui s'est tenue le 14 juin 2011. Mme BARAFORT part à la retraite et sera remplacée par Mme AVISSES. La nouvelle organisation prévue à la rentrée prochaine tant au niveau des horaires du personnel territorial que du changement du mode de paiement des tickets de cantine et de centre de loisirs, a été bien accueillie. Il y a 147 enfants inscrits pour la rentrée prochaine.

**Fête de la musique :**

Bruno FRAISSE fait part au conseil de la pleine réussite de la fête de la musique. Très bonne ambiance et beaucoup de convivialité durant cette soirée festive.

**Journée du Patrimoine :** Philippe TALAGRAND fait part au conseil de la demande de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès pour savoir si la commune désire participer aux journées du Patrimoine le 17 et 18 septembre prochains. Le conseil fait part de son accord. Le thème de cette année est « voyage du patrimoine ». Une exposition au château et au temple pourrait être organisée. La commission Château se réunira pour organiser cette manifestation.

**Forum Association et accueil des nouveaux arrivants :** le 1<sup>er</sup> octobre sera organisé un forum des associations et une cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants. La commission des festivités se réunira avec tous les responsables d'associations pour organiser au mieux ces manifestations.

**Fête des 8 et 9 juillet 2011 :** Eric Saint Pierre présente au conseil la plaquette d'information qu'il a conçu pour la fête de Lézan des 8 et 9 juillet 2011, qui est approuvée par le conseil.

**Passage à la TNT :** Eric Saint Pierre fait part au conseil que le 5 juillet , puis le 29 novembre prochains la commune de Lézan passe à la télévision tout numérique. Tout est automatique et aucun démarchage à domicile n'aura lieu. Une information sur les modalités de passage est publiée sur le site de la commune Lezan.fr.

**Centre de Loisirs :** Maryline AUBRUN informe que la représentation théâtrale donnée par les enfants du Centre de Loisirs s'est très bien déroulée. Le « léz'art théâtre » a affiché complet pour les deux représentations

**Ecole de danse:** Mr le Maire fait part au conseil de la demande d'une association de donner des cours de danse au foyer communal . Il serait très apprécié que des cours de danse puissent être dispensés sur la commune, mais il faut vérifier les disponibilités d'horaires du foyer.

**Peinture marquage voirie :** Annie Linssolas indique qu'il faudrait refaire les marquages au sols de la voirie. Mr le Maire informe le conseil que le Conseil Général ne le faisant plus , une entreprise a été contactée et doit venir faire un devis.

**Problème de stationnement :** Annie Fernandez fait part des gros problèmes de stationnement rue des murailles. Mr le Maire indique que des barrières seront posées quand les travaux des réhabilitation des réseaux humides seront terminés.

La séance est terminée à 23 h 00.